

Les enfants et les jeunes majeurs accompagnés par ou confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont le plus souvent des garçons et sont majoritairement âgés de 11 à 17 ans. Parmi les enfants confiés à l'ASE, la répartition par mode d'accueil principal varie selon l'âge.

Fin 2020, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements français (hors Mayotte) mettent en œuvre 370 000 mesures d'aide. La part des mesures d'accueil à l'ASE (54 %) est supérieure à celle des actions éducatives (46 %).

Huit bénéficiaires d'une action éducative sur dix ont entre 6 et 17 ans

Les enfants et les jeunes adultes faisant l'objet d'une action éducative sont le plus souvent des garçons (56 %). C'est davantage le cas pour les bénéficiaires d'une action éducative à domicile (AED) parmi lesquels la part des garçons atteint 59 %, contre 55 % parmi les bénéficiaires d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO).

La moitié des bénéficiaires d'une action éducative ont entre 11 et 17 ans et près d'un tiers sont âgés de 6 à 10 ans. La classe d'âge des 6-17 ans est ainsi plus importante parmi les enfants accompagnés dans le cadre d'une action éducative, que dans l'ensemble des jeunes de 0 à 21 ans : 81 % contre 57 % (*graphique 1*). En revanche, les aides de ce type pour des enfants de moins de 5 ans, et à plus forte raison de moins de 3 ans, sont relativement peu répandues. Ces derniers sont proportionnellement 2,5 fois moins représentés qu'au sein de la population générale des moins de 21 ans.

Plus de garçons confiés à l'ASE et une majorité d'adolescents

Parmi les enfants accueillis à l'ASE, 184 000 sont spécifiquement confiés à l'ASE, soit 92 %¹. En moyenne, ils ont 12,5 ans et sont globalement plus âgés que les bénéficiaires d'une action éducative, âgés quant à eux de 10,5 ans en moyenne.

Les enfants âgés de 14 à 17 ans et les jeunes majeurs de 18 et 19 ans sont surreprésentés parmi les enfants confiés à l'ASE (*graphique 2*). En effet, ils constituent 50 % des enfants confiés contre 30 % des bénéficiaires d'une action éducative, et 28 % de la population générale des moins de 21 ans. À l'inverse, les plus jeunes, âgés de 13 ans ou moins, sont plutôt sous-représentés. En particulier, les enfants de moins de 6 ans constituent 14 % des enfants confiés contre 17 % des bénéficiaires d'une action éducative et 25 % de la population générale des moins de 21 ans.

Les garçons sont, par ailleurs, plus nombreux que les filles. Alors qu'ils constituent 51 % de la population générale des moins de 21 ans et 56 % des bénéficiaires d'une action éducative, ils représentent 62 % des enfants confiés, voire plus parmi les adolescents (70 % des 16-17 ans).

Relativement stable durant la dernière décennie, la répartition par âge et par sexe des enfants confiés à l'ASE connaît cependant quelques changements au cours des dernières années. La part des enfants confiés à l'ASE âgés de moins de 6 ans est inchangée dans le temps (14 % en fin d'année, de 2010 à 2020). Les proportions d'enfants âgés de 6 à 10 ans et de 11 à 15 ans ont, elles, eu tendance à diminuer, passant respectivement de 22 % et 32 % fin 2010 à 20 % et 27 % fin 2020. En revanche, la part des jeunes de 16 à 17 ans a lentement progressé entre 2010 et 2016, passant de 17 % à 21 %, puis plus fortement entre 2016 et 2018, où elle atteint 25 %. Fin 2020, cette proportion est à nouveau plus faible (23 %). Cette évolution concerne en réalité essentiellement les jeunes garçons : fin 2016, 23 % des garçons

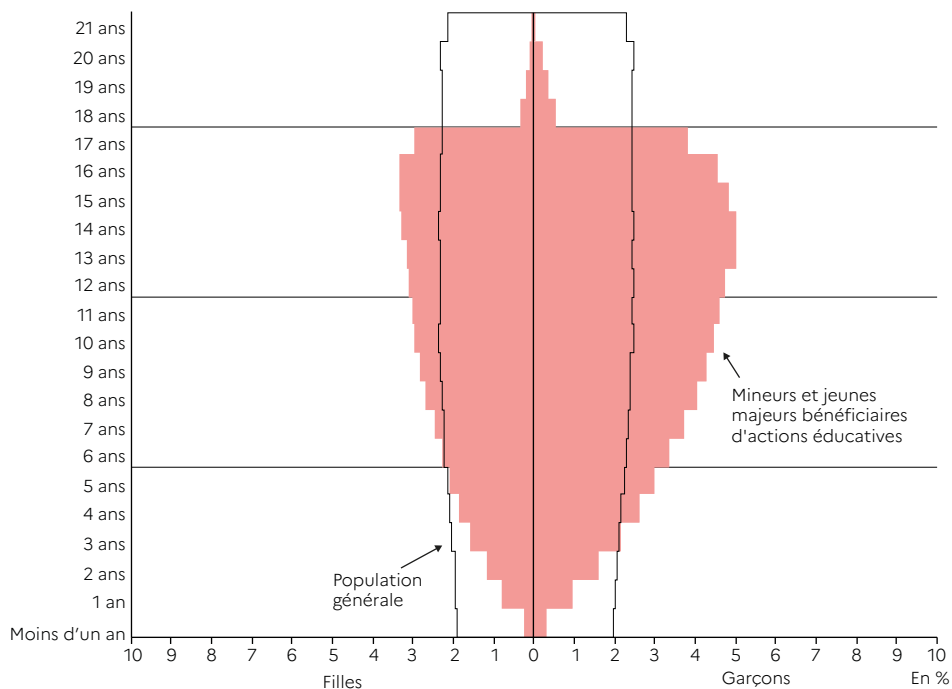
¹ Les 8 % restants sont placés directement par le juge, le service de l'ASE n'assurant que le financement de la mesure. Il s'agit majoritairement d'accueils chez un tiers digne de confiance (voir fiche 29). Les caractéristiques des enfants concernés sont moins bien connues et ne peuvent être décrites ici.

confiés à l'ASE avaient 16 ou 17 ans, ils étaient 30 % en 2018 et 25 % en 2020. La part de jeunes filles confiées à l'ASE âgées de 16 ou 17 ans est quasiment stable sur la même période (entre 18 % et 19 %).

La part des majeurs a un peu augmenté en 2019 (+1 point), puis significativement en 2020 (+4 points). Fin 2020, ceux-ci représentent ainsi 17 % des jeunes confiés. Là aussi, cette tendance est surtout observée parmi les jeunes hommes. En effet, fin 2020, un garçon confié à l'ASE sur cinq est majeur, contre 11 % en 2018, alors que parmi les filles confiées à l'ASE, la part

de jeunes majeurs reste de 12 %. Ces évolutions résultent vraisemblablement de l'effet conjugué de la forte hausse jusqu'en 2019 du nombre de mineurs non accompagnés (MNA), majoritairement de jeunes garçons de cette classe d'âge², et de la prise en charge accrue des jeunes majeurs en 2019 et 2020. Cette dernière est le résultat, en premier lieu, des mesures législatives prises dans le cadre de la crise sanitaire en faveur d'un maintien de leur prise en charge et, en second lieu, de celles déjà amorcées fin 2018 par le biais de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté³.

Graphique 1 Répartition par sexe et par âge des enfants bénéficiaires d'actions éducatives, au 31 décembre 2020



Lecture > Au 31 décembre 2020, les filles âgées de 12 ans représente 3,1 % des bénéficiaires d'une action éducative et 2,3 % des jeunes de 0 à 21 ans.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2021.

2. Les garçons représentent près de 95 % des flux de la population des MNA selon le rapport d'activité 2020 de la cellule mission mineurs non accompagnés (MMNA), direction de la protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la Justice.

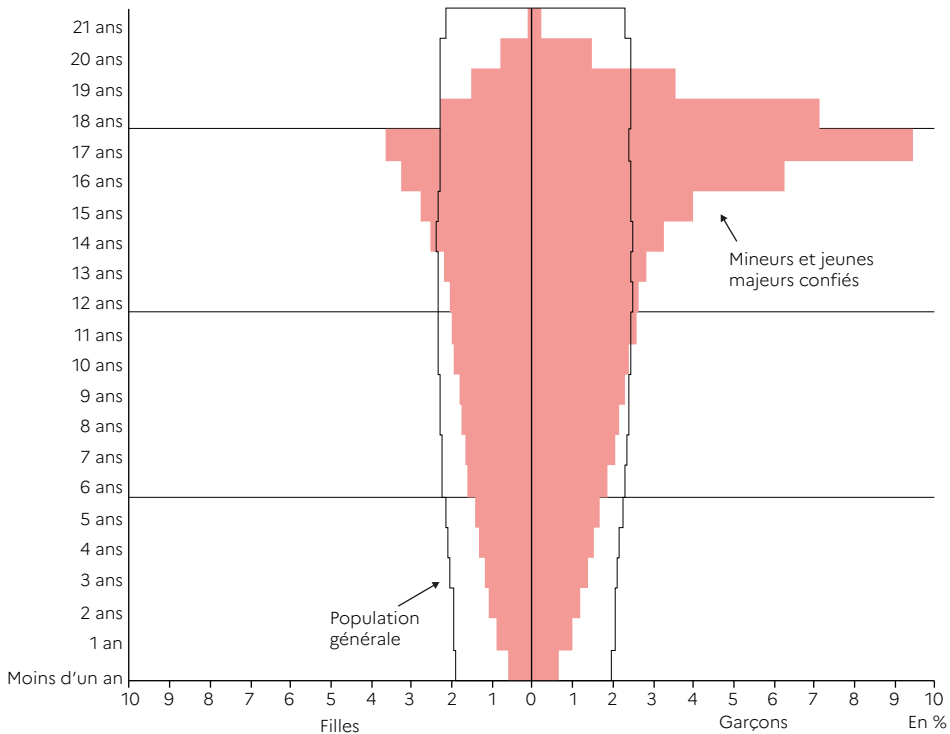
3. Les deux lois successives du 23 mars 2020 puis du 31 mai 2021 décrétant l'État d'urgence sanitaire et la période transitoire de sortie de crise interdisaient les sorties dites « sèches » de l'ASE des jeunes de 18 ans pris en charge par celle-ci durant leur minorité. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État apporte un soutien financier aux départements s'engageant par voie contractuelle à accompagner ces mêmes jeunes devenus majeurs afin de ne plus les laisser sans solution à la fin de leur prise en charge par les services de l'ASE (voir aussi fiche 26).

Le mode d'accueil principal varie selon l'âge des enfants confiés

Les jeunes confiés à l'ASE peuvent vivre dans différents lieux ou structures. L'accueil chez un assistant familial demeure le type de prise en charge le plus fréquent, avec 41 % des jeunes confiés concernés. Cette proportion diminue néanmoins régulièrement depuis dix ans (voir graphique 3 de la fiche 29). Fin 2010, plus de la moitié étaient pris en charge par ce biais (54 %). Les établissements constituent le deuxième mode

d'accueil : 39 % des jeunes confiés y sont hébergés (voir fiches 29 et 30). Fin 2020, 12 % des accueils se font dans d'autres lieux tels que l'internat scolaire, chez la future famille adoptante, à domicile⁴... Enfin, les jeunes majeurs et certains adolescents autonomes peuvent par ailleurs être hébergés en foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en location ou encore à l'hôtel. L'âge de l'enfant ou du jeune confié et son mode d'accueil principal sont liés (graphique 3). En effet, parmi les plus jeunes d'entre eux,

Graphique 2 Répartition par sexe et par âge des mineurs et des jeunes majeurs confiés à l'ASE, au 31 décembre 2020



Lecture > Au 31 décembre 2020, les filles âgées de 17 ans représentent 3,6 % des jeunes confiés à l'ASE et 2,3 % parmi les jeunes de 0 à 21 ans.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

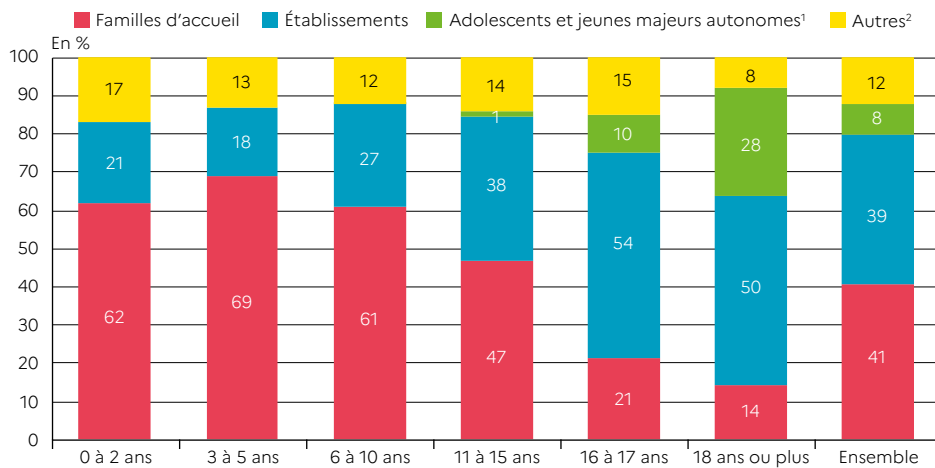
Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2021.

4. Les placements à domicile (PAD) [voir fiche 26] sont mis en œuvre par les établissements et sont donc considérés avec ces derniers pour l'analyse de l'offre d'accueil (voir fiche 30). Toutefois, comme l'enfant placé à domicile reste en pratique hébergé par sa famille, ils sont ici comptabilisés parmi les « autres lieux » pour l'analyse des lieux d'hébergement.

l'accueil par un assistant familial est largement plus répandu que celui en établissement. À l'inverse, les adolescents sont davantage orientés vers un établissement que leurs cadets. Ainsi, l'accueil familial est le mode d'accueil le plus

fréquent jusqu'à 15 ans, et il est même supérieur à 60 % jusqu'à 10 ans. En revanche, il ne concerne plus qu'une petite moitié des 11-15 ans confiés à l'ASE. L'établissement est le lieu de vie de 38 % de ces jeunes et de plus de la moitié des 16-17 ans. ■

Graphique 3 Répartition par mode d'accueil principal des enfants confiés à l'ASE, selon l'âge, au 31 décembre 2020



1. Foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en hôtel, en location, etc.

2. Internat scolaire, placement auprès d'un tiers digne de confiance, attente de lieu d'accueil, placement chez la future famille adoptante, etc. Depuis la collecte portant sur 2018, les villages d'enfants ne sont plus intégrés au sein de cette catégorie mais à celle des « Établissements ».

Champ > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Source > DREES, enquête Aide sociale.

Pour en savoir plus

- > Des données nationales et départementales sur les bénéficiaires de l'ASE sont diffusées sur l'Open Data de la DREES.
- > La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) publie, depuis 2017, un état des lieux des caractéristiques et des flux des MNA remontés à la cellule MMNA par les départements. Son dernier rapport annuel d'activité est accessible sur le site internet du ministère de la Justice.